Image not found or type unknown

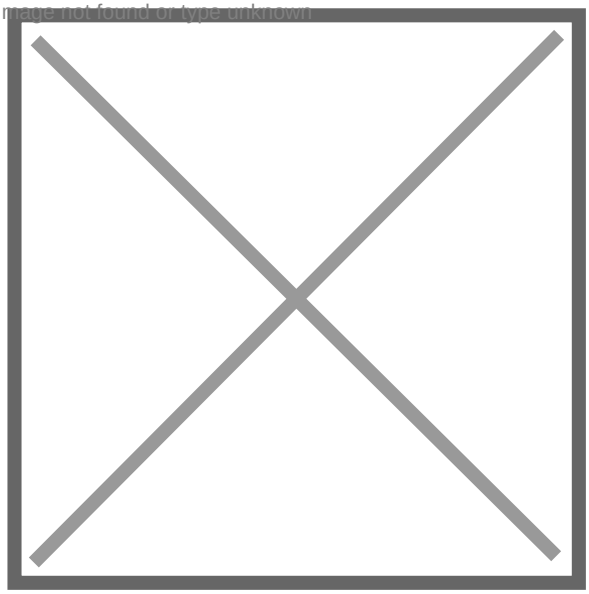

Problème avec installation véranda

Par **didierthomas**, le **15/12/2010** à **15:46**

Bonjour, SVP,
J'ai fait installé une véranda aluminium de 28 mètres carrés de presque 35000 euros qui a été intégralement payée. Elle couvre la porte fenêtre de la cuisine à la porte fenêtre de la salle à manger. Déjà l'installateur n'a pas respecté les délais (de juillet nous sommes passés à début septembre, puis à fin septembre et la construction a mis plus de 10 jours contrairement au délai donné qui nous avait été donné de 5 jours maxi). Les plans donnés ne sont pas les bons (vitrage plus nombreux du puits de lumière côté cuisine, mauvaises cotes...). Il y a aussi un défaut de conception, la poutrelle centrale de soutien au milieu de la véranda est venue se fixer sur le haut de la fenêtre des toilettes du bas et donc la visibilité dans les toilettes nécessite l'éclairage systématique. En plus avec les grosses pluies d'octobre, il y a eu 3 infiltrations (fuites) au niveau des puits de lumière + 1 du côté de l'angle de la fenêtre des toilettes tout le long du crépi, nous ne pouvons donc pas encore posé le lambris de recouvrement. Une personne de leur société est venue ce jour pour les fuites, il a mis du joint silicône transparent au niveau des puits de lumière et au niveau du mur mais il nous a dit que cela ne tiendrait peut être pas et qu'il fallait démontrer et tout refaire au niveau des puits de lumière et côté mur il aurait fallu dès le départ que le crépi soit gratté, ce qui n'a pas été fait. J'ai essayé de joindre de nombreuses fois le commercial qui nous a harcelé pour la signature au départ mais hélàs il ne nous répond pas et ne nous rappelle pas. Nous avons aussi envoyé un mail à cette société qui ne nous a jamais répondu. Nous voulions demander un geste commercial important suite à tous ces problèmes. Nous n'avons pas encore écrit en recommandé tant que les infiltrations n'étaient pas "réparées". Nous ne savons pas quoi faire. Je vous remercie pour votre aide.
Cordialement et bonne journée.

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **18:18**

LRAR de mise en demeure de procéder à une installation conforme à l'état de l'art et avec les matériaux prévus au devis, qu'à défaut, vous entamerez une procédure au tribunal d'instance pour obtenir tout ça sous astreinte judiciaire avec dommages et intérêts

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés